

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2978

présenté par

M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Chassaigne et M. Jumel

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« et de la fin de vie »

les mots :

« , de l'accès à l'assistance au suicide et à l'euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en correspondance le titre du projet de loi et son contenu.